

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 4 décembre 2023, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire suppléant M. Martin Carrier.

Conseillers(ère) présent (e) : Mmes Sophie Baril
Nathalie Bonneville
Karine Clouâtre
Geneviève Girard

MM. Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
Le Maire, M. Jacques Lavallée, est absent.

2023-12-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par Mme Geneviève Girard :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia **ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-003 Adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 6 novembre 2023 a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Le Conseil propose :

De reporter l'adoption du procès-verbal du 6 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-004 Rapport de l'inspecteur pour le mois de novembre 2023

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de novembre 2023.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Geneviève Girard:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de novembre 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-005

Demande d'appui CPTAQ, Descente Normandeau

- CONSIDÉRANT** la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- CONSIDÉRANT** le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ du demandeur expliquant le projet ;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que la possibilité d'utilisation de ces lots à des fins agricoles est impraticable;
- CONSIDÉRANT** le document explicatif de l'agronome Samuel Comtois du groupe Pleine Terre;
- CONSIDÉRANT** que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que l'utilisation autre qu'agricole sur les lots visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contiguës;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'autoriser la demande du requérant, le tout tel que présenté sur les formulaires d'autorisation de la CPTAQ, le document d'agronome et les plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

Adoptée à l'unanimité

2023-12-006

Aide voirie locale, Demande versement PPA-CE

- ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Geneviève Girard appuyée par Mme Sophie Baril, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois approuve les dépenses d'un montant de 14 596\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-12-007 **Bail location, ancienne caisse populaire – Modalité et condition, durée, tarif**

CONSIDÉRANT une proposition d'une entrepreneure locale pour service d'opticienne et d'optométrie.

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'autoriser la signature du bail considérant la révision des modalités, conditions, durée et tarifs.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-008 **Entente de prêt d'espace et autorisation d'utilisation du parc du Quai Ryan – Entreprise Eco-Surf**

CONSIDÉRANT une entente déjà existante avec l'entreprise Eco-surf;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Eco-surf a fait une demande de subvention auprès de Tourisme Québec pour obtenir des équipements supplémentaires;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'appuyer la demande de subvention d'Eco-surf en mentionnant un engagement de la municipalité autorisant un prêt d'espace, d'autorisation et d'utilisation du parc du Quai Ryan par l'entreprise Eco-surf.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-009 **Adoption du règlement numéro 183-1 – Règlement concernant le déneigement et la disposition de la neige sur la voie publique**

CONSIDÉRANT un avis de motion dudit Règlement le 7 octobre 2023.

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le Règlement 183-1 concernant le déneigement et la disposition de la neige sur la voie publique tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-010

Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) Aménagements résilients, immunisation d'infrastructures municipales Bouthillier PP-6; 7^{ième} Avenue PP-5; 21^{ième} Avenue PP-2 (75% - 95%)

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) – Volet Aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyée par Mme Sophie Baril et Résolu:

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet Aménagements résilients du PRAFI

Que le conseil municipal autorise M. Fredy Serreyn, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-011

Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

CONSIDÉRANT

la possibilité de présenter une demande d'aide financière au Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT

que la présente demande vise deux projets, soit le remplacement du garage municipal ainsi que l'agrandissement de l'hôtel de ville.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

Que le conseil municipal autorise le dépôt des demandes d'aide financière pour les deux projets;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-012

Demande de commandite – Participation au championnat mondial de Dek-Hockey / Autriche

CONSIDÉRANT la demande de commandite d'un citoyen pour sa participation au championnat mondial de Dek-Hockey en Autriche.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser une commandite du montant de 200\$ pour la participation d'un jeune participant au championnat mondial de dek-hockey en Autriche. L'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois qui fournira également une contribution de 200\$.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-013

CERH – Versement contribution annuelle et Projet particulier, rangement / dons de vêtements

CONSIDÉRANT la demande de versement de la contribution annuelle des municipalités pour un montant de 2032\$, soit 1\$ par habitant;

CONSIDÉRANT une demande de contribution pour un projet particulier pour le rangement et les dons de vêtements.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'autoriser le versement de la contribution annuelle au CERH de 2032 \$.

D'autoriser une contribution de 650 \$ pour le projet particulier de rangement.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-014

Projet « Circonflexe », acquisition d'équipements de loisirs – Centrale de prêt / Centre de Plein-air-L'Estacade

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec reconnaît que le loisir et l'activité physique constituent des éléments favorisant la santé des citoyens en encourageant un mode de vie actif ;

CONSIDÉRANT que le coût des équipements de loisirs constitue l'un des principaux obstacles à la pratique régulière d'activités physiques, en particulier pour les populations les plus vulnérables ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mandaté les unités régionales de loisirs et de sports pour développer des centrales de prêts d'équipements dans leur région respective, dans le but de couvrir l'ensemble du territoire québécois ;

CONSIDÉRANT Que c'est Loisirs et Sport Montérégie qui a reçu le mandat du gouvernement québécois pour développer le projet circonflexe dans la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que des points de services de prêts d'équipement seront nécessaires pour rejoindre l'ensemble de la population de la Montérégie ;

CONSIDÉRANT que ces points de services de prêts d'équipement seront connues sous le nom de "circonflexe - Prêt pour bouger" et mettront gratuitement à disposition de

la population des équipements récréatifs, sportifs et adaptés ;

CONSIDÉRANT

que le projet collaboratif proposé par le Centre de plein air l'Estacade confirme la volonté des acteurs du milieu à travailler avec Loisir et Sport Montérégie à l'implantation d'une centrale de prêt d'équipements pour la MRC du Haut-Richelieu ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Jacques Malouin et Résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois confirme son intérêt pour participer au développement d'un point de service et que la Municipalité désigne Mme Alexandra Frenette, Coordinatrice des Loisirs et Actions Communautaires, pour la représenter au sein du comité de travail visant la mise en place de circonflexe en Montérégie.

Il est entendu que toutes les actions pouvant engager la municipalité devront faire l'objet d'une entente écrite entre le fiduciaire de circonflexe pour la Montérégie et notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2023-12-015

Adhésion Fédération Québécoise des Municipalités

CONSIDÉRANT

la venue du renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités.

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, et appuyé par Mme Sophie Baril :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle de 2117\$ plus taxes à la Fédération Québécoise des Municipalités.

2023-12-016

Garde Côtière Auxiliaire, sécurité nautique

CONSIDÉRANT

une demande de contribution par la Garde Côtière Auxiliaire.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'Autoriser une contribution de 500\$ à la Garde Côtière Auxiliaire.

2023-12-017

modification Programmation travaux TECQ 2024

CONSIDÉRANT

le besoin de planification d'une rencontre du Conseil municipal.

Le Conseil propose :

De planifier une rencontre le 11 décembre 2023 à 18h30.

2023-12-018

Préparation budgétaire 2024, Prog. Triennal, TECQ

CONSIDÉRANT

le besoin de planification d'une rencontre du Conseil municipal.

Le Conseil propose :

De planifier une rencontre le 11 décembre 2023 à 18h30.

2023-12-019

Dépenses du mois de novembre 2023 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de novembre 2023 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Geneviève Girard :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de novembre 2023. Les dépenses représentant un montant de 539 031,43\$.

Adoptée à l'unanimité

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

2023-12-020

Correspondance

2023-12-021

Varia

2023-12-021.1

Transports Programme d'aide à la voirie locale Québec, Volet Redressement et Accélération – Résolution attestant la fin des travaux

ATTENDU QUE

la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE

seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE

les travaux ont été réalisés du 15 juin 2022 au 15 juin 2023;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes : le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère; les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents); la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux; un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jacques Lavallée appuyée par M. Jacques Malouin, il est unanimement résolu et adopté à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-12-021.2

Demande de luminaire 20^e Avenue

CONSIDÉRANT

un besoin de clarté lors du retour à la maison des jeunes en autobus.

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser la mise en place d'un luminaire près du 125, 20^e Avenue.

2023-12-022

Période de questions

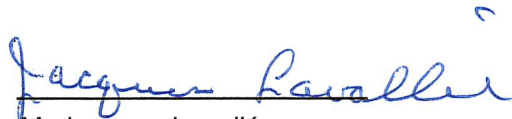
2023-12-023

Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

La fermeture de l'Assemblée à 20h00.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire Secrétaire-Trésorier



M. Fredy Serreya